

DISTANCES D'EPANDAGE

ATTENTION, ce tableau récapitule les distances de recul d'épandage, mais pas les cas d'inaptitude des sols à l'épandage : se référer à la méthode simplifiée, pour les aspects « aptitude des sols » (document spécifique disponible dans l'ESPACE DOCUMENTAIRE)

Prévention des NUISANCES DE VOISINAGE

	Type d'effluent	Mode d'épandage	Distance (en m)	Référence réglementaire
Habitation, local occupé par un tiers, stade, camping	Composts	quelque soit le mode d'épandage	10	Article 27-3 b AM ICPE élevage 27/12/13 http://www.ineris.fr/aida/consultation
	Fumiers compacts (Bovins, porcs)		15	
	Autres fumiers		50	
	Lisiers, purins, eaux blanches & vertes, digestats	Buse, buse palette, rampe palette	100	
		Pendillard et Traitement atténuant odeurs (étude sentoref)	50	
		injection directe	15	
		quelque soit le mode d'épandage	50	
Fientes à plus de 65 % de matière sèche	incorporation immédiate dans le sol	15		
	quelque soit le mode d'épandage	100		
Lieux de baignade déclarés, plages	Composts	quelque soit le mode d'épandage	50	
	Autres effluents		200	

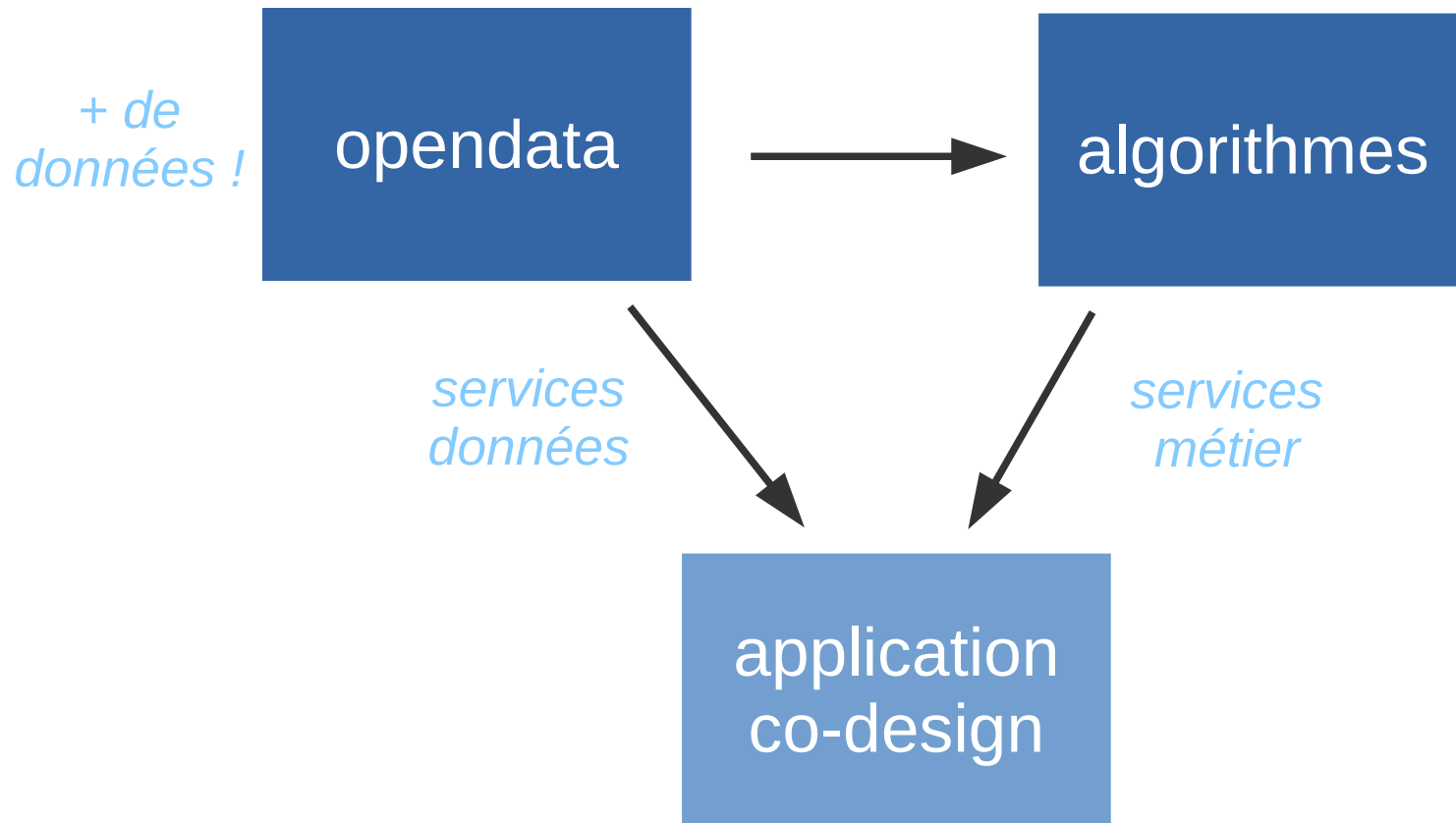
Protection de l'EAU

	Pente	Type d'effluent	Mesures de protection spécifiques	Distance (en m)	Référence réglementaire
Berge COURS D'EAU		Fumiers, autres effluents de type I	cas général	35	Article 27-3 c AM ICPE élevage 27/12/13
			bande végétalisée de 10 m sans intrants	10	
	< 7%	Lisiers, autres effluents type II	cas général	35	
			bande végétalisée de 10 m sans intrants	10	
			cas général	100	
> 7%		Talus continu perpendiculaire à la pente	35	Article 5.1 de l'AP 5° PADN signé le 14/03/14	
7 à 15 %					
Eau destinée à la consommation humaine (eau superficielle ou souterraine)				50	Article 4 de l'AM forage du 11/09/03 http://www.ineris.fr/aida/consultation
Puits, forages, sources, eau souterraine non destinée à la consommation humaine				35	Article 27-3 c AM ICPE élevage 27/12/13
ZONE CONCHYLICOLE*				500	
PISCICULTURES - sur linéaire d'1 km le long des cours d'eau en amont				50	

* : dérogation possible, lorsqu'un protocole spécifique le permet – Les protocoles seront mis en ligne dans l'ESPACE DOCUMENTAIRE lorsqu'ils seront signés.

autorités publiques

organisations « expertes »



autorités publiques + utilisateurs